

« C'est gagnant-gagnant » : en Gironde, le collectif Handicap ! lance la cohabitation solidaire, un répit pour les parents, un toit pour les jeunes de 18–30 ans



Sylvie Meunier, présidente du collectif Handicap !, et Julie Marceau, mère de deux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme, volontaire pour accueillir un jeune dans son logement. © Crédit photo : S. L. / SO

Par Serge Latapy

Publié le 21/07/2026 à 7h30.

Le collectif Handicap ! lance en Gironde Toi(t) et nous solidaires, un dispositif de cohabitation inédit. Le principe : un jeune de 18 à 30 ans, étudiant ou non, est logé chez une famille contre quelques heures de présence hebdomadaire auprès d'un enfant en situation de handicap

Besoin de souffler. C'est le premier message de Julie Marceau, jeune mère de famille vivant à Bordeaux Caudéran, où elle élève seule ses deux enfants. « Déjà à la base, c'est compliqué... » L'aînée de 12 ans présente un trouble du spectre de l'autisme (TSA), doublé d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), augmenté d'un trouble oppositionnel avec provocation (TOP). Son petit frère de 10 ans est également diagnostiqué TSA, mais est plutôt du genre inattentif. « Il plane... » Les deux, scolarisés en milieu ordinaire, ont tendance à « décompresser » à la maison, demandant une vigilance de chaque instant. Elle résume : « Surcharge, fatigue mentale. C'est crevant. Je n'ai jamais de temps de qualité. » Salariée de l'Éducation nationale, Julie Marceau a « fait un burn-out », est en arrêt maladie depuis des mois. Ajoutons un parcours administratif difficile, le refus de la reconnaissance par la Maison départementale des personnes handicapées de certains handicaps ou droits et aides associés (AEEH, AESH), faisant l'objet de recours. Oui, Julie Marceau est fatiguée.

Elle n'est pas la seule. Les enquêtes ou autres partages d'expérience sont unanimes : le répit est souvent le premier souhait des parents ou proches, aidants d'enfants, adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap. C'est aussi le premier chantier sur lequel a œuvré collectif Handicap !, groupe de réflexion réunissant des familles et des professionnels du secteur médico-social, devenu association active en 2020, au moment du Covid.

Insufflé par les familles

Le collectif a d'abord « coconstruit » La Calmie, dispositif de répit hors domicile, dans des lieux prêtés par des municipalités ou associations, dans plusieurs sites de la métropole – Bordeaux, Mérignac, Pressac, Léognan. Des enfants et jeunes de 3 à 20 ans y sont accueillis en petit groupe par des intervenants, le samedi et les vacances. « C'était un réel besoin, on a vite fait le plein. On a une liste d'attente », retrace Sylvie Meunier, présidente du collectif. L'association domiciliée à Villenave-d'Ornon salarie aujourd'hui « environ 20 personnes, la plupart étudiants à temps partiel ». Elle propose aussi des ressources pour les aidants. Et depuis peu un nouveau dispositif, Toi(t) et nous solidaires. « Là encore, c'est un projet insufflé par les familles. »



La Calmie, un dispositif de répit hors domicile, proposé par le collectif Handicap ! dans plusieurs lieux de la métropole.

© Crédit photo : Aurélien Marquot, Département de la Gironde

« On est à la croisée des politiques publiques : inclusion, santé, répit des aidants, précarité étudiante, accès au logement... »

Le concept ? Un jeune majeur de moins de 30 ans, étudiant, jeune travailleur, alternant ou volontaire en service civique, occupe une chambre disponible au domicile d'une famille avec enfant(s) en situation de handicap. En échange, il offre du temps de présence hebdomadaire auprès de l'enfant. « Il ne s'agit pas d'un travail d'éducateur, mais d'une présence rassurante qui permet au parent de sortir ou simplement de se reposer. »

« Une rencontre, un échange »

La formule rappelle le contrat de cohabitation intergénérationnelle, qui existe depuis plusieurs années. Il est inscrit dans la loi depuis 2018. Le collectif s'est d'ailleurs rapproché de l'association Vivre avec, qui porte en Gironde ce dispositif associant seniors et jeunes adultes. Mais pour cette nouvelle « cohabitation solidaire », il n'y a pas de cadre juridique. Il a fallu innover. « On appelle ça un contrat de logement contre service. Tout est contractualisé : la chambre, les espaces communs, le temps de présence. » Pour l'étudiant, pas de loyer, mais une « contribution aux charges », à fixer. Elle peut être très faible, voire nulle, selon le temps donné. La CAF, le Département et l'Adil sont partenaires de l'opération. Chaque contrat sera du sur-mesure. Au-delà, « c'est d'abord une rencontre ». Il faut que ça matche. Mais sur le fond, c'est du « gagnant-gagnant », résume Sylvie Meunier qui a bétonné son argumentaire. « On est à la croisée des politiques publiques : inclusion, santé, répit des aidants, précarité étudiante, accès au logement... »

Julie Marceau, qui a déjà confié ses enfants à La Calmie, a été une des premières à répondre au sondage pour le nouveau dispositif. Elle y voit d'abord « une solution humaine, surtout pas financière, un échange », qui pourrait lui permettre de souffler, « de mieux profiter de [ses] enfants ». « Nos dispositifs pour aidants sont inconditionnels, précise Sylvie Meunier. On sait que certains handicaps ne sont pas officiellement reconnus ou diagnostiqués. »

Pour l'enfant, la cohabitation apporte un nouveau repère. Pour le jeune accueilli, un logement abordable et un « engagement social et humaniste » qui peut constituer une expérience pré-professionnelle.

Le dispositif est en phase de lancement. Le Collectif a créé un poste de coordinatrice pour accompagner les binômes. L'objectif est de mettre en place les premières cohabitations pour la rentrée. « On pose un cadre, on sème une graine pour laisser à tous le temps d'y réfléchir et de se manifester. »

Contact : collectifhandicap33.org, collectif.handicap@yahoo.com. Tél. 07 75 70 91 89.